Frédéric RICHARD-MAUPILLIER

LA BRANCHE RETROUVÉE DES MAUPILLÉ DE COUTRAS

IIème partie

Additif au n° 71 du bulletin **NOS TROIS BRANCHES**_Mai 2010

Les Maupillé de Coutras vont prendre dans notre histoire la place qu'ils méritent, celle d'un rameau cadet, parti loin des terres des ancêtres, et qui a développé sa propre histoire, parallèlement à la nôtre. Ces Maupillé de Coutras sont nos cousins.

Coutras est aussi un symbole, symbole de ces migrations qui ont rythmé notre histoire à travers les siècles. Les Maupillé n'ont pas été statiques et accrochés à leur terre depuis le Moyen âge. Au XIIIème et XIVème siècles ils sont en Lorraine, au XVème en Poitou puis, de là, dans la région de Bordeaux et peut-être aussi vers Mayenne-Fougères.

Notre histoire s'étire dans le temps. Elle remonte loin, plonge ses racines dans le Moyen âge. Elle s'étale aussi dans l'espace. Concentrée à l'époque de Maurice autour de Mortagne, Fougères, Moncoutant, les documents trouvés nous entraînent aujourd'hui en Lorraine, Gironde et en Brie.

Cette tribu perdue de Coutras nous apprend combien les migrations de populations sont inséparables de l'histoire de notre pays.

Cette migration, située entre 1453 et 1510, suit de près la grande migration qu'ont dû faire plusieurs Maupillé de Lorraine venus s'installer sur les terres des barons de Mortagne en Poitou vers 1440.

Le XVème siècle est celui des grands bouleversements. Le phénomène se retrouve aussi chez des familles cousines des Maupillé en Lorraine, comme les La Foxe, famille de Trêves fixée au XIIIème siècle à Verdun et qui migra à Metz puis à Toul au XVème siècle. Et de là connut d'autres départs.

Je regrette que Maurice nous ait quittés trop tôt. Cette histoire de Coutras l'aurait passionnée, comme la Lorraine le passionnait. Il aurait sûrement écrit sur le sujet, de superbes pages.

Je vous livre là, deux documents qui m'ont été transmis par le GRAHC, des initiales maintenant célèbres parmi nous ; un recueil d'actes de notaires dépouillé par monsieur RALLION et un acte d'arpentement du XVIIIème siècle transmis par monsieur REDON.

Nous n'avons pas fini de remercier David Redon et Philippe Rallion.

Suivez-moi vers le doux pays de Coutras.

ACTES DE Me Jean LAURENS notaire à Coutras

Ces actes de notaire sont d'une grande richesse sur la vie de Coutras. Jean Maupillé l'aîné marchand y est fréquemment cité. Il avait choisi comme marraine de son fils, Jean baptisé le 15 octobre 1581, Marie Laurens, fille de Me Jean Laurens.

La respectabilité de Jean l'aîné est confirmée par les nombreuses fois où des parties le choisissent comme témoin. C'est un homme influent de Coutras .Son activité de brasseur d'affaires me fait penser à ce que furent les Maupillé de Verdun en 1330-1380 ou le groupe des Maupillé de Mortagne dans les décennies 1470-1500 (Macé, Jean). Jean Maupillé l'aîné possède des vignes, des terres (à Coutras ou en Périgord), des maisons qu'il loue, des créances. C'est la version gavache de Jean Maupillet riche marchand et banquier de Verdun au XIVème siècle. Ces cadets de Coutras ont conservé les habitudes des aînés.

Jean Maupillé l'aîné est probablement un homme dur en affaires. En témoigne la série d'actes relatifs à Simon Durand que Jean Maupillé fait emprisonner au début de décembre 1579 au château de Coutras pour une dette due à François de Tustal seigneur de Laubardemont[1] que Jean Maupillé a rachetée. Simon Durand avait commencé à payer cette dette de 7 écus à monsieur de Tustal avec un mouton, une truie, deux pourceaux. La dette a ensuite été cédée par Tustal à Jean Maupillé, sans doute en règlement d'une dette. Simon Durand ne payant pas Jean Maupillé, ce dernier, l'a fait enfermer au château par le mécanisme de la contrainte par corps (qui n'existe plus dans notre arsenal juridique). Il s'ensuit un délicieux échange de sommations de notaire, sommation d'avoir à payer pour l'un et sommation d'avoir à justifier de son contrat pour l'autre. Un autre conflit juridique s'esquisse pour savoir si le débiteur peut être détenu hors d'un château royal.
Ce qui est certain c'est que Jean Maupillé l'aîné est un proche de François de Tustal et figure comme témoins à plusieurs de ses actes.

Jean Maupillé le jeune, lui aussi marchand, époux de Jeanne Croizet apparaît aussi dans ces actes. Il achète notamment des biens à Jean Croizet, boucher fils de feu Pierre (son beau-frère ?).L'un des deux Jean est le témoin d'un acte intéressant. Il s'agit d'un acte passé à Coutras dans lequel un marchand de Libourne, Jean Favreau (un gavache) s'oblige envers Jean Maubert, marchand de Chalais en Saintonge. Coutras est un centre marchand en contact avec Libourne et le Saintonge. Il est possible que les Maupillé marchands de Coutras soient restés en relations d'affaires avec leurs cousins de Mortagne.

Au travers ces actes renaît la petite vie de Coutras, celle des bonnetiers, des parchemineurs, des laboureurs, des tisseurs, des charpentiers de barriques, des sergents royaux. Mais aussi la vie de cour et notamment celle du roi Henri de Navarre, qui séjourna plusieurs fois à Coutras. Les Maupillé ont connu cette cour et ont côtoyé des hommes qui en faisaient partie.

Jean Maupillé l'aîné (toujours lui) est témoin d'un acte passé le 15 avril 1581. Blaise de Berne, exempt de la garde suisse du roi de Navarre qui s'oblige envers Robert de Lanoue, valet de chambre du roi de Navarre, pour une cavale de poil gris (jument) et une selle[2].

---

[1] Le château de Laubardemont se trouvait à Sablons, en position charnière sur l'Isle. En 1556 Pierre de Tustal, protestant est vassal du roi de Navarre pour Laubardemont. Il avait épousé la sœur de l'évêque de Guitres. Son château fut pris et occupé par les royalistes en 1567. Il fut tué lors des guerres de religion. Benoît son fils devint sire de Laubardemont jusqu'en 1584. François est sans doute un frère de Benoit de Tustal.
François de Tustal épousa Anne de Feydeau. Des Tustal sont cités avec les Maupillé dans l'arrêt du parlement de Bordeaux condamnant à mort des protestants en 1571.

[2] Le roi Henri III en allant à Bordeaux logea à Coutras avec son frère, la reine de Navarre, la princesse de Navarre, le frere du roi, le vicomte de Turenne et plusieurs gentilshommes du 29 novembre 1580 au 5 janvier. Le roi alla ensuite à Bordeaux et à Cadilhac de Benauge. A son retour la cour s'arrêta à nouveau à Coutras du 1 avril 1581 au 28 avril 1581 avec le roi de Navarre. L'acte fut passé lors de ce deuxième séjour.

08345 - Maître Jean LAURENS, notaire à Coutras :

Dépouillement par Philippe Rallion.

Du 7 décembre 1578 au 31 décembre 1581

9236 p3r	08/12/1578	Denis PINCTRE, tessier aux Peintures. Obligé envers Marguerite JAY du bourg de Coutras. Témoins Jean GRENIER, sergent royal, Jean MAUPILLé et Claude GIRAULT. Quittance en marge de Méry ROUSSEAU, mari de ladite Marguerite JAY.	
9245 p7v	21/01/1579	Maître Pierre TRIGANT, receveur pour Madame de La Roche, demeurant au dit lieu, vend à Maître Jean DROILHARD, notaire et greffier du bourg de Coutras, vingt mille merrains barricailles garnis de fonsailles, « lequel merrain ledit DROILHARD sera tenu aller agréer dans la fourestz de Monseigneur dudit lieu de La Roche. Témoins Maître Guillaume ROUSSEAU, procureur de La Roche, Jean MAUPILLé et François DOC, marchands de Coutras.	
9250 p9r	26/01/1579	Jean MENERET, dit « Blanc », de Saint-Christophe. Obligé envers Maître Jacques MALLERET, notaire royal du bourg de Coutras. Jean MENERET devait des merrains, dont il tenait le droit de Pierre PICQUOT, dit « Feuvrilh ». Se portent caution Maître Léonard MENERET, gradué en droit du bourg de Coutras, et Jean MAZEAU dit « Vailhant », de Saint-Christophe. Témoins Jean MAUPILLé, marchand, et Léonard DALLIDET, clerc.	
9282 p24v	31/03/1579	Arnaud MEYNARD, marchand habitant au Rieu, à St-Seurin-sur-l'Isle. Obligé envers Maître Etienne DELAYE, notaire royal au bourg de Coutras. Témoins Micheau QUANTIN, barbier, et Jean MAUPILLé, marchand.	Meynard signe
9295 p31r	24/05/1579	Mathurin DEXANS et Guillaume GUERIN, dit « Guillaumet », laboureurs, de Porchères. Obligés envers Jean MAUPILLé l'aîné, marchand du bourg de Coutras. Témoins Léonard DALIDET, clerc, et Marsault SAUTEREAU, de Porchères.	Signature Dalidet
9373 p83r	03/12/1579	Simon DURAND, de Savignac-sur-l'Isle, déclare, parlant à Jean MAUPILLé l'aîné, avoir été emprisonné au château de Coutras à sa requête, comme ayant le droit cédé par François de TUSTAL, écuyer seigneur de Laubardemont, pour une dette de 7 écus 2/3 et 12 sols 6 demiers, soit 31 francs bourdellois et 12 sols 6 demiers, que Simon DURAND avait envers ledit François de TUSTAL. Une partie soit 25 francs 5 sols tournois, a été payée en un mouton, deux pourceaux et une truie, il reste à payer six francs. Il paye le reste et demande à être libéré, malgré les contestations de MAUPILLé qui dit que Gilbert BOUYER et Benoit ROBERT doivent eux aussi de l'argent au titre du même obligé initial Témoins Berthoumé CHAUDRON et Jean BARRIERE, demeurant au château.	
9378 p85v	14/12/1579	Simon DURAND et Jeanne SUDRE, femme de Benoît ROBERT, de Savignac, déclarent, parlant à Jean MAUPILLé l'aîné, du bourg de Coutras, le somment de montrer un contrat obligatoire où sont acquittées certaines sommes dues. Simon DURAND indique qu'il est détenu prisonnier depuis 15 jours au château de Coutras à la requête de Jean MAUPILLé, « et attendu qu'il n'y a prison royale, le somme de le faire conduire à la prochaine ville royale pour tenir prison. Témoins Maître Simon RICHON de Guîtres et Pierre DROILHARD de Coutras.	
9379 p86r	14/12/1579	Jean MAUPILLé parlant à Simon DURAND et Jeanne SUDRE, déclare être prêt à leur montrer les quittances qui sont au dos d'un contrat reçu par Maître MALLERET le 7 février 1575, par lequel il apparait que Gilbert BOUYER dit « l'Evêque », Simon DURAND, Benoit ROBERT et Maurice CORBINEAU étaient obligés envers François de TUSTAL. Témoins Laurent BEAU et Berthoulmé CHAUDRON, de Coutras.	
9415 p103r	22/02/1580	Jean DELACROIX, fils de feu Maître Antoine, et André BOISSON, demeurant à Saint-Antoine. Obligé envers Jean MAUPILLé l'aîné, marchand de Coutras. Témoins Maîtres Pierre CHATEAU/CHASTEAU et Jean DROILHARD, notaires et praticien, de Coutras.	Sign Delacroix, Chasteau, Droilhard
9473 p129v	24/04/1580	François VACHER, Pierre BOIREAU, Jacques DUCLOU, de Saint-Médard, et Pierre TARGON, de Saint-Sauveur. Obligé envers François de TUSTAL, écuyer, seigneur de Laubardemont. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné et Arnaud ROY, de Coutras.	Sign Arnaud Roy
9490 p138r	03/05/1580	Pierre BERNARD, laboureur aux Peintures. Obligé envers Pierre LAMOUREUX, cordonnier du bourg de Coutras. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné et Georges MOIGNAULT, de Coutras.	
9501 p143v	13/05/1580	Etienne CHOLLET, parchemineur au bourg de Coutras. Obligé envers Jean MAUPILLé le jeune, mercier du bourg de Coutras. Témoins Denis MARTIN et Pierre JARRY le jeune, du bourg de Coutras.	

9529 p159r	11/06/1580	Bernard POULIN, bonnetier au bourg de Coutras. Obligé envers Jacques TURCAULT, demeurant à présent au bourg de Coutras, pour livraison de cheval de poil bai avec sa selle et bride. Caution de François CHASTAIGNIER, marchand dudit Coutras. Témoins Maître Pierre DELACLAUSTRE, sergent royal, et Jean MAUPILLé l'aîné, de Coutras.	Sign Poulin Chastaignier et Delaclaustre
9530 p159v	11/06/1580	Pierre GENISSON et Jean MEFFRé, des Peintures. Obligé envers Jacques MARCHAND, clerc, de Coutras. Témoins Maître Pierre DELACLAUSTRE, sergent royal, et Jean MAUPILLé l'aîné, de Coutras.	
9531 p160r	11/06/1580	Jean CROIZé fils de feu Pierre, boucher, du bourg de Coutras. Obligé envers Jean MAUPLILLé le jeune, marchand de Coutras, pour un cheval de poil bai avec sa bride. Témoins Jean BOILEAU, de Coutras, et Jean REMORDES, charpentier de Saint Cybard en Puynormand.	Sign Boileau et Croizé
9532 p160v	11/06/1580	Jean CROIZé fils de feu Pierre, boucher, du bourg de Coutras, afferme à Jean MAUPLILLé le jeune, marchand de Coutras, tous les biens tant paternels que maternels qu'il a, tant en maison, jardins, terres labourables, prés et vignes. Témoins Jean BOILEAU, de Coutras, et Jean REMORDES, charpentier de Saint Cybard en Puynormand.	Sign Boileau et Croizé
9617 p196r bis	17/12/1580	Jean MAUPILLé le jeune, du bourg de Coutras. Obligé envers François DUGUA, aussi marchand de Coutras. Témoins Thomas POINTET, laboureur de Porchères, et Guillaume BONNAULT, aussi laboureur, de Saint-Martin de Lair en Gurson.	
9631 p200r bis	31/03/1581	Avenant, par lequel François DUGUA, marchand de Coutras, reconnait avoir reçu de Jean MAUPILLé le jeune, aussi marchand de Coutras, les sommes qu'il devait. Témoins Pierre MICHELLON, marchand, et Jean BERNIER, de Coutras.	Signature Michellon
9666 p215r	19/02/1581	Jean CROIZé, fils de feu Pierre CROIZé, boucher et marchand de Coutras, vend à Jean MAUPILLé le jeune, marchand du bourg de Coutras une terre plantée en vigne, confrontant d'un bout à la métairie de Madame la Marquise, d'autre bout à Bernine ARDOUIN, d'un côté à Me Jean DROUILHARD, d'autre côté à Isaac CROIZé. Pierre PINTRE, créancier du vendeur, encaisse le prix de vente. Témoins Léonard DALIDET, clerc, et Jean THOMAS l'ainé, habitant Coutras.	Sign Thomas, Croizé, Dalidet
9678 p221r	03/03/1581	Jean DELACROIX, fils de feu Maître Antoine DELACROIX, clerc de Saint-Antoine-du-Pizou. Obligé envers Jean MAUPILLÉ l'ainé, marchand de Coutras. Témoins Maîtres Jean GRENIER et Hélie VACHIER, notaires.	
9688 p225r	05/03/1581	Contrat de mariage entre Nicolas LEVESQUE, charpentier de barriques, natif de Soissons en Picardie, et Marguerite GUINET, fille de feu Gilles QUINET (sic) du bourg de Coutras. La mariée est assistée de Jean CROIZé, son cousin. Témoins Maîtres Jean DROILHARD et François FRAPPIER, notaires, et Jean MAUPILLé l'aîné et Gabriel MILHET, tous du bourg de Coutras. En marge, il est indiqué que copie du contrat a été délivrée « à Martial PERRINEAU, ce requérant, et suivant l'injonction à moi faite par Monsieur le juge ordinaire du marquisat de Fronsac, le 24 octobre 1581 »	Signature Croizé et Frapier
9695	11/03/1581	Jean TILHET, marchand de Puynormand, et Jean PERSEAU, de Minzac. Obligé envers Jean MAUPILLÉ l'ainé, suite à sommes dues par feu Pierre SOING. Témoins Maître François FRAPPIER, notaire, et Jean ROLLAND, d'Eygurande.	
9715 p236v	07/04/1581	Pierre FAVREAU, marchand de Libourne. Obligé envers Hugues MAUBERT, marchand de Chalais en Saintonge, pour vente de toile. Témoins Arnaud GILLE, berger, Jean MAUPILLé, marchand de Coutras.	
9721 p239v	15/04/1581	Blayze de BERNE, suisse étant exempt de garde du Roi de Navarre. Obligé envers Robert de LANOUE, maître-brodeur et valet de chambre du Roy de Navarre, étant au bourg de Coutras, suite à délivrance et payement d'une cavalle de poil gris avec sa selle. Témoins Maître Raymond DUCLOU, notaire et Jean MAUPILLé l'aîné, de Coutras.	Sign Werner Duclou, de Lanoue
9724 p241r	20/04/1581	Pierre BOIREAU, marchand, Jean et François VACHIER, et Pierre ROCHAIS, tous de Saint Médard en Puynormand. Obligé envers François de TUSTAL, écuyer, seigneur de Laubardemont. Témoins Maître Arnaud TRIPOTEAU, gradué en droit, et Jean MAUPILLé l'aîné, marchand de Coutras.	Sign Tripoteau
9728 p243r	24/04/1581	Jean GUERIN, laboureur de Chamadelle. Obligé envers Pierre LAMOUREUX, cordonnier du bourg de Coutras. Témoins Collin FROUIN et Jean MAUPILLé l'aîné, de Coutras	Sign Frouin
9732 p245r	29/04/1581	André BOISSON, laboureur à Saint Antoine du Pizou. Obligé envers Jean MAUPILLé l'aîné, marchand de Coutras. Témoins Simon DESRIVEAUX, du Pizou, et Mathurin RICHON, de Coutras.	Sign Richon et Desryvau

9732 p245r	29/04/1581	Jean BARRAULT, recouvreur, Jean BARRAULT dit « Nozay », Mathurin RANGEARD, tessier, et Thonie BARRAULT, veuve de feu Jean MARTIN, tous de Porchères. Obligé envers Jean MILHET, marchand de Coutras. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné, de Coutras, et André BOISSON, de Saint Antoine du Pizou. Quittance du 4 juin 1582 par laquelle Denis MARTIN déclare que Mathurin RANGEARD a remboursé sa part.	
9734 p246r	01/05/1581	Pierre MOIGNAULT, laboureur à Lagorce. Obligé envers Antoine AYGRETEAU, maçon du bourg de Coutras. Témoins François CAHSTAIGNIER et Jean MAUPILLé l'aîné, marchands de Coutras.	Sign Chastaignier
9745 p250v	20/05/1581	Etienne GUIBERT, laboureur aux Grands Turlays, à Chamadelle. Obligé envers Mathurin GUIBERT, demeurant à présent aux Peintures. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné, et Jean GUEYDON, charpentier, de Coutras.	
9780 p266r	20/08/1581	Médard BLANCHON, laboureur de Saint-Médard de Guizières. Obligé envers Jean MAUPILLé le jeune, marchand de Coutras. Témoins Jean BODET et Charles LANDRY, de Coutras.	
9790 p271r	28/08/1581	Mathurin POUPPARD, laboureur de Coutras. Obligé envers Pierre LAMOUREUX, cordonnier de Coutras. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné et Jean TRICQ, de Coutras.	Sign Tricq
9802 p275r	29/06/1581	Pierre TURLAY, et Jean et Jeanne TURLAY ses neveux, afferment à Jean AGASSEAU, les moulins à blé qu'ils ont au village de Sablons, aux Peintures, sur la Dronne, appelés vulgairement les moulins des Turlays. Pièce de pré confrontant à Mathurin TURLAY fils de Méry. Très beau contrat très détaillé (entretien de l'écluse, pêche des colas, usage des bourgnes et filets, foin pour la nourriture des ânes, etc…). Témoins Maître Jean DURANDEAU, notaire, Léonard TRIPOTEAU, greffier des paroisses de Sablons et Saint-Denis-de-Pile, Jean MAUPILLé l'aîné, et Bernard POULIN. Avenant du 25/08/1581, témoins Maître Pierre de LANNEAU, de Lussac, et Pierre DELACLAUSTRE, sergent royal. Avenant du 18 janvier 1582, témoins Maître Pierre DELACLAUSTRE, sergent royal, et François DEMONS, de Coutras. Avenant du 4 mai 1582, témoins Maître Pierre HORREYREAU, notaire, des Eglisottes, et Jean ARDOUIN, dit « Nyn », des Peintures. Avenant du 26/04/1583 disant que Jeanne est à présent mariée à Hélie ROY, témoins Bastien CHARPENTIER, dit « le Cadet », de Lagorce, et Pierre VINCENDEAU, de Saint-Michel-de-Rivière, juridiction de La Roche.. Avenant du 28 août 1583 disant que Hélie ROY et sa femme habitent à présent à Guîtres, témoins Maître Pierre DASSIEU, et Jean ARDOUIN dit « Nyn ». Avenant du 25/08/1588, témoins Maître Guillaume AUDON, notaire, de Lagorce, et Thomas DUTRAIT, du Chalaure.	Sign Pierre Chastaignier, Durandeau, Tripoteau, Poulin Sign Horreyreau Sign Roy et Dassieu Sign Audon
9885 p304r	14/12/1581	François TURLAY, fils d'autre François TURLAY de Chamadelle. Obligé envers Jacques FENETEAU de Coutras. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné de Coutras, et Jean GUY… des Peintures	
9886 p304v	23/12/1581	Léonard MEYNARD, marchand du bourg de Coutras. Obligé envers Mathieu DESESLEUZ, aussi marchand de Coutras. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné, marchand de Coutras, et Jean GUERIN le jeune, de Lagorce. Quittance le 6 mai 1582 devant Pierre et autre Pierre LAMOUREUX, père et fils.	
9887 p305r	23/12/1581	Héliot THULLY, charpentier au village de La Duche, à Ménestérol. Obligé envers Jean ALHONS, marchand de Saint-Christophe. Témoins Jean BOTZ, Jean MAUPILLé l'aîné, et Mathieu DESESLEUZ, tous de Coutras.	
9888 p305v	23/12/1581	Héliot THULLY, charpentier au village de La Duche, à Ménestérol, vend à Jean ALHONS, marchand de Saint-Christophe, trois boisseaux de blé froment.. Témoins Jean BOTZ, Jean MAUPILLé l'aîné, et Mathieu DESESLEUZ, tous de Coutras.	

3 E 08346 - Maître Jean LAURENS, notaire à Coutras :

Dépouillement Philippe RALLION

Du 2 janvier 1582 au 31 décembre 1583

015 p6r	20/01/1582	Vente par Jean MAUPILLé l'aîné, marchand de Coutras, à Maître Pierre TRIGANT, receveur du lieu de La Roche, d'une terre au village et tenue du Maine Delaye, à Saint-Michel-de-Rivière en Périgord. Témoins Mathurin BYES/BIAIS, ségeur de bois, et Jean SABRON des Peintures.
022 p9v	30/01/1582	Mathurin GOUIN, tireur de sège, demeurant au Pallais en Puynormand. Vente à François ARNAUD marchand du bourg de Coutras, absent, représenté par Martialle BOBIAC/BAUBIAC, sa femme, « d'une douzaine de thaullat de brasse de cinq pieds et demi rencontre, bon et marchand, portés et rendus sur le port de Catherineau ». Témoins Maître Jean MALLERET, sergent royal, et Jean COUPERIE, de Coutras.
050 p21v	14/03/1582	Jean CHANDOUHAULT, fils de Jacques, laboureur aux Grands Coupperies, à Coutras. Obligé envers Pierre LAMOUREUX, cordonnier de Coutras. Témoins Jean MAUPILLE l'aîné et Pierre LAMOUREUX, fils de Rabesne, de Coutras
051 p22r	14/03/1582	Jean CHANDOUHAULT, laboureur, de Coutras. Obligé envers Pierre LAMOUREUX, cordonnier de Coutras. Témoins Jean MAUPILLE l'aîné et François GUERIN, tessier, de Chamadelle.
052 p22v	16/03/1582	Héliot BOISBELLET, curateur de François ROBIN son neveu, de Coutras. « Bail à chaptal et moytié de croyst », à Héliot DUCLION, laboureur du village de Fargues à Coutras, « d'une vache de poil brung de l'âge de troys ans, et ung veau à sa suite de l'âge d'ung an ». Témoins Léonard TRIPOTEAU et Jean MAUPILLE l'aîné, de Coutras.
070 p29v	04/04/1582	François ROUMAULT le jeune, de Coutras. Obligé envers Jean MAUPILLé l'aîné, marchand de Coutras. Témoins Jean BOILEAU, bonnetier de Coutras, et Jean GENTILLEAU le jeune, du Pizon.
072 p30v	11/04/1582	Gros Jean GROLLEAU, laboureur du Fieu. Obligé envers Maître Jean MALERET, sergent royal. Témoins Denis MARTIN et Jean MAUPILLé l'aîné, marchands de Coutras.
097 p43r	16/05/1582	Maître Guillaume AUDON, notaire aux Eglisottes. Obligé envers Pierre LAMOUREUX, cordonnier de Coutras, pour livraison de deux quarts de blé pour sa nourriture et celle de sa famille, payables à la Saint Michel prochaine. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné, et Jacques FENETEAU, marchands de Coutras.
109 p49r	02/06/1582	Jean GENTILLEAU le jeune, tireur de sège au Pizou. Obligé envers Maîtres Léonard MENERET, Jacques TURCAULT, Etienne DELAYE et Jean DROILLARD. Témoins Jean MAUPILLé l'ainé et Héliot BOISBELET, de Coutras.
129 p58r	15/06/1582	Pierre CROYZé, sieur de Serpe, demeurant aux Eglisottes, afferme à Maître Jean MALLERET, sergent royal, Jean MAUPILLé, marchand, tous deux de Coutras, et Pierre MOIGNAULT dit « le Mignon », laboureur, des Peintures, « tous les fruits et grains décimaux appartenant au prieur de la paroisse dudit lieu des Peintures. Témoins Maître Pierre DELACLAUSTRE, sergent royal, de Coutras, et Collas ROUSSEAU de La Roche.
161 p71r	03/09/1582	Benoit AUDON, laboureur du village de Sablon, aux Peintures. Obligé envers Jean GUERIN le jeune, marchand de Lagorce. Témoins Jean MAUPILLé l'aîné, et Micheau REGNAULT dit « Gibault », de Coutras.
171 p76r	21/09/1582	Jacques AUDON, laboureur au village de Loiseau, à Lagorce. Obligé envers Micheau CAILHAULT, charpentier de barriques du bourg de Coutras, absent, représenté par Laurence MAUPILLé sa femme, pour 7 écus suite à vente de 10 barriques neuves. Témoins Jean BARRAUD le jeune, de Lagorce, et Jean VACHIER le jeune, mercier de Coutras.
325 p148v	18/04/1583	Gros-Jean GROLLEAU, laboureur du Fieu. Obligé envers Micheau MOUSNIER, marchand du bourg de Coutras. Témoins Jean DUCLION dit « Petiot », clerc, et Jean MAUPILLé l'aîné.
326 p149r	18/04/1583	Héliot BARRAULT, menuisier à Saint-Médard en Puynormand. Obligé envers Jean ROY, marchand du bourg de Coutras. Témoins Jean DUCLION, clerc, et Jean MAUPILLé l'aîné.
412 p188v	18/06/1583	Etienne et Hélionnet PEYNEAU, frères, demeurant aux Peintures. Obligé envers Micheau MOUSNIER, marchand du bourg de Coutras. Témoins Pierre CHASTAIGNIER, marchand, et Jean MAUPILLé l'aîné, de Coutras.
417 p191v	24/06/1583	Jean MAUPILLé l'aîné, marchand du bourg de Coutras. Location à Robin SIMONNEAU, tessier de toile, de Coutras, de « tout iceluy fournieu qui est au derrière de la maison où ledit Maupillé faict sa résidence, qu'il tient à lhouage de Maître Charles MARRAQUIER et Charlotte BOYNARD sa femme, sise au bourg de Coutras, ensemble dix silhons et règes de jardrin qui est au derrière ladicte maison, puys les torchis qui sont audict jardrin jusques au foussé faisant divise entre ledit jardrin et les hoirs feu Maître Arnaud ARNAUD ». Témoins Denis TOUSSAINT et Micheau BERTHIN, de Coutras.

439 p201v	10/08/1583	Jacques MERCIER dit « Mymy », meulier demeurant à Monbazillac en Périgord. Obligé envers Maître Jean DROILHARD, notaire et greffier de Coutras. Se porte caution Jean BORNE, marchand de Coutras. MERCIER hypothèque trois meules qui sont sur le port de la Fourchée, et six … qu'il a au-dedans de la maison des héritiers de feu Maître Jean MOIGNAULT et autres moulanges qu'il pourrait avoir au présent bourg de Coutras, lesquelles meules ledit MERCIER ne pourra déplacer ni faire déplacer tant que ladite somme ne sera pas payée. Témoins Maître Jean GRENIER, notaire et praticien, et Jean MAUPILLé, l'aîné, dudit Coutras.

ACTE D'ARPENTEMENT 1787

Le document qui suit est un extrait général d'arpentement établi en 1787 par Me Jacques Couchou, commissaire aux droits seigneuriaux, pour le domaine des Rideaux, fief du seigneur de la Jard.

Pierre Arnaudeau, aîné, du Bourg (de Coutras), possède cette tenure des Rideaux qui se compose de plusieurs terres notamment une « pièce de vigne et terre » appelée « amaupillé », située entre le fossé de Barthélémey Arnaud et le chemin du sieur Constant Lavergne.

Cette terre amaupillé contient « 140 brancs 6 carrés et demi »

Comme son nom l'indique elle était possédée par un Maupillé qui comme de nombreux gavaches avait rebaptisé de son nom les terres qu'il possédait. Plusieurs lieux dits, terres hameaux, portent encore aujourd'hui le nom de Maupillé. La terre a gardé la mémoire du passage des Maupillé.

Le « amaupillé » traduit le sentiment d'appropriation. C'est la terre « à Maupillé ! »

Frédéric RICHARD-MAUPILLIER

pierre armandeau
aine du bourg

Extrait Delarpentement General

Du lemment des vidaux fils du feu guillaume delagrand fait au mois de X bre 1787 par Me Jacques Coutbou Commissaire aux droits seigneuriaux dans ligne Pierre armandeau ainé hab. du bourg Lapomade

Premierement Sur lad lemment des Vidaux une pièce de terre u vigne apellé amanguilé Cons du levant a un fons midi a barthelemy armand Coutt. au chemin nord au sieur Constant lavergne cont quatre brasses six Carr. u demy - - - - - - - - 4 76 C 1/2

Plus vigne audit lieu Cons du levant a un fons midi antoine Bloix Coutt. au chemin du bourdieu nord a jean rapeau Cont quatre brasses deux Carr. u demy 4 B 2 C 1/2

Plus vigne audit lieu Cons du levant a un fons midi a francois pagneau Coutt au chemin du nord antoine Bloix Cont quatre brasses deux Carr. u demy 4 B 2 C 1/2

Plus bois faisant lutave apellé au bois des vidaux Cons du levant au chemin midi a mathurin armand par lutave au sieur Lagapon u autres du Coutt au sieur Lagapon par lutave au pré long lemé de Cabanneau nord a Jean barbotin Cont trente trois brasses outtes Carr. u demy - - - - - 20 B 11 C 1/2

Plus vigne audit lieu Cons du levant au chemin midi a mathurin armandeau Coutt. a la

ARCHIVES DEPARTEMENTALES GIRONDE